

Paris, le 7 avril 2026

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
AU TITRE DE L'ANNÉE 2026
ADJOINT ADMINISTRATIF DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

MODALITÉS	
Ce recrutement sans concours est réalisé en deux étapes : - 1^{ère} phase (<i>admissibilité</i>) : examen par une commission de sélection des dossiers de candidature présentés par les candidats. Seuls les candidats sélectionnés seront convoqués à la phase d'admission. - 2^e phase (<i>admission</i>) : un entretien devant la commission de sélection : 20 minutes au total dont 5 minutes au plus de présentation.	
DESCRIPTIF DES POSTES OFFERTS	
Les postes relèvent de la Délégation à l'Immigration (DÉLIM) et de la Direction des Usagers et des Polices Administratives (DUPA). A l'inscription, vous devez choisir une direction d'affectation.	
Délégation à l'Immigration (DÉLIM)	Direction des Usagers et des Polices Administratives (DUPA).
La DÉLIM est chargée de la mise en œuvre des compétences du Préfet de Police en matière : • d'enregistrement des demandes d'asile et de détermination de l'État responsable de leur examen ; • d'instruction et de la délivrance des titres de séjour ; • de traitement des demandes relatives à l'entrée dans la nationalité française ; • d'éloignement. Pour plus de renseignements sur ses missions, vous pouvez consulter le site internet de la Préfecture de Police de Paris.	La DUPA assure : • La délivrance de titres aux usagers (titres d'identité, certificats d'immatriculation des véhicules, permis de conduire) et est chargée de l'application d'une centaine de polices administratives à Paris. • Elle assure également la prévention et le traitement du risque urbain sous toutes ses formes, notamment les risques sanitaires, environnementaux, bâtimentaires, ainsi que les problématiques de transports (taxis parisiens...). L'Institut médico-légal (IML) de Paris lui est rattaché. Pour plus de renseignements sur ses missions, vous pouvez consulter le site internet de la préfecture de Police.
<u>Nombre de postes / localisation :</u> 15 postes / Paris	<u>Nombre de postes / localisation :</u> 12 postes / Paris
Les postes offerts sont principalement des postes d'accueil du public, de secrétariat, d'instruction et de gestion de dossiers.	

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen ;
- Être âgé (e) de 18 ans, au moins, au 31 décembre 2026 ;
- Être en position régulière vis-à-vis du service national ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice de la fonction.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les documents à fournir (CV, lettre de motivation, copie titre d'identité en cours de validité) sont précisés sur le formulaire d'inscription disponible sur les sites internet et intranet de la préfecture de police.

Situations particulières :

Conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical, établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être transmis par le candidat au plus tard trois semaines avant le début de l'épreuve, soit le **vendredi 15 mai 2026**.

Pour les travailleurs en situation de handicap, merci de fournir **l'attestation de reconnaissance de travailleur en situation de handicap délivrée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)**.

Pour passer l'entretien de sélection, les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite peuvent bénéficier, à leur demande, de la **visioconférence**, dans les conditions prévues par l'arrêté du 8 juillet 2024. Ce choix peut s'effectuer au moment de l'inscription. Les candidats devront produire dans les meilleurs délais et **au plus tard, dix jours avant le début de l'épreuve orale d'admission**, un justificatif de domicile pour les résidents dans les DOM-COM ou à l'étranger. Pour les candidats en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence devra être transmis, dans le même délai, au Bureau des concours, des examens et des recrutements sans concours de la préfecture de police.

CALENDRIER

- **Date limite de dépôt des candidatures de préférence par mél : lundi 11 mai 2026** (cachet de La Poste ou de dépôt faisant foi).
- Les entretiens des candidats sélectionnés se dérouleront à **partir du mardi 9 juin 2026** en Île-de-France.

Pour le Préfet de Police et par délégation,

Chef du service du recrutement

Violaine ROQUES